

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 216
18 août 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-seizième (216^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 18 août 2015, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 5

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 mai 2015 (No 215) et de la séance d'ajournement du mardi, 2 juin 2015
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 mai 2015 (No 215) et de la séance d'ajournement du 2 juin 2015
4. Adoption plan d'effectif 2015-2016 - Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Engagement régulier, poste à temps complet - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
6. Engagement régulier, poste à temps complet - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
7. Liste des chèques émis (M. Patrick Lagueux) **Item retiré – Sera traité à la séance du conseil des commissaires du mardi, 25 août**
8. Période réservée au président
9. Période réservée à la direction générale
10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Abolition de poste au plan d'effectif 2015-2016 – Personnel de soutien – Secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
 - 10.2 Congé sans traitement à temps plein – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
 - 10.3 Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive – Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'item 7 (liste des chèques émis) est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015. Trois sujets sont inscrits à l'item 10 (Affaires nouvelles)

RÉSOLUTION CE : 1621 /2015

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 26 MAI 2015 (NO 215) ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU MARDI, 2 JUIN 2015**

RÉSOLUTION CE : 1622/2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par M. Marc Bergeron, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 mai 2015 (No 215) et de la séance d'ajournement du mardi, 2 juin 2015.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 26 MAI 2015 (NO 215) ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU MARDI, 2 JUIN 2015**

RÉSOLUTION CE : 1623/2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 26 mai 2015 (No 215) et de la séance d'ajournement du mardi, 2 juin 2015.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. **ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIF 2015-2016 - PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Conformément au 1^{er} paragraphe de la clause 7-3.07 de la convention collective du personnel de soutien, on procède au dépôt, pour adoption, du plan d'effectifs lié au secteur de l'adaptation scolaire du personnel de soutien pour 2015-2016.

Ce plan d'effectif est le résultat d'une collecte de besoins auprès des différents établissements et services, en fonction des ressources disponibles et avec la collaboration du Service des ressources éducatives. Il a été soumis au syndicat pour fins de consultation, dans les délais prescrits par la convention collective.

RÉSOLUTION CE : 1624/2015

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par M. Patrick Lagueux, d'adopter le plan d'effectifs 2015-2016 du personnel soutien, secteur de l'adaptation scolaire, et ce, tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **ENGAGEMENT RÉGULIER, POSTE À TEMPS COMPLET - PERSONNEL ENSEIGNANT** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'accomplissement des différentes étapes du mécanisme de sécurité d'emploi relié à l'organisation scolaire 2015-2016, conformément aux dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale, permet de soumettre à l'approbation du comité exécutif, l'embauche des personnes dont on trouve les coordonnées ci-jointes, à des postes d'enseignantes ou d'enseignants réguliers temps plein

SUITE, PAGE 4

RÉSOLUTION CE : 1625/2015

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Lise Morin, d'engager à temps plein les personnes suivantes en date du 25 août 2015:

Formation générale

Champ 2 – préscolaire	Anie Beauregard Paquette
Champ 3 – titulaire au primaire	Sarah Moisan Jôdrée P. Latour Janie Cléroux Catherine Lepage Claudya Parent Karyn Gouin Marie-Christine Albert Julie Boisvert Marie-Pier Vachon Sébastien Lambert- Harrison Martine Gosselin Valérie Trudel
Champ 4 – anglais, langue seconde au primaire	Sarah Fallu Frédéric Piché Jean-Michel Fontaine
Champ 5 – éducation physique et à la santé au primaire	Philippe Descôteaux Jean-Philippe Gagnon Benoît Tessier
Champ 6 – musique au primaire	Carole Martel Mylène Senneville Francis Caron
Champ 8 – anglais, langue seconde au secondaire	Lucie Picard Mélanie Roy
Champ 9 – éducation physique et à la santé au secondaire	Martin Trudel
Champ 13 – mathématiques et sciences au secondaire	Hélène Martineau Élise Camirand Louise Guilbault Mélanie Boulard
Champ 19 – danse au secondaire	Alexe Desrosiers-Desgagné
Champ 17 – Univers social	Marie-Pierre Vincent

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **ENGAGEMENT RÉGULIER, POSTE À TEMPS COMPLET - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Faisant suite aux mouvements de personnel et à l'application des règles du mécanisme de sécurité d'emploi pour ce personnel, la recommandation est faite d'entériner l'embauche des personnes ci-dessous mentionnées, en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable.

RÉSOLUTION CE : 1626/2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Manon Rivard, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates mentionnées ci-dessous :

Secrétaire (27hrs/semaine) À l'Orée-des-Bois	Lucie Couillard (2015-08-10)
Concierge, classe II (38,75hrs/semaine) Le Relais et Aux Quatre-Vents	Richard Dionne (2015-08-10)
<u>Secteur en service de garde :</u>	
Éducatrice en service de garde (27h44/semaine) Saint-Pierre	Loraleen Cossette (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (28h30/semaine) Du Sentier	Lucie Lemire (2015-08-24)
Éducatrice en service de garde (30h04/semaine) Saint-Germain	Roxanne Caux (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (26h25/semaine) Cyrille-Brassard	Lucie Caya Cusson (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (27h00/semaine) Saint-Pie X	Sonia Coutu (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (30h26/semaine) Bruyère	Madeleine Allard Therrien (2015-08-24)
Éducatrice en service de garde (31h10/semaine) À l'Orée-des-Bois	Véronique Cartier (2015-08-25)
Éducateur en service de garde (26h16/semaine) Saint-Nicéphore	Jocelyn Joyal (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (30h51/semaine) Sainte-Jeanne d'Arc	Marie-Josée Bernier (2015-08-25)
Éducatrice en service de garde (26h30/semaine) À l'Orée-des-Bois	Kathleen Chagnon

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (M. Patrick Lagueux)

Cet item est retiré de l'ordre du jour et sera traité lors de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015

8. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président souhaite à tous ses collègues ainsi qu'aux cadres de service un bon retour de vacances estivales.

9. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame la directrice générale fait écho aux propos du président, tout en précisant que l'on amorce ensemble une année qui sera marquée par le renouveau, tant au niveau politique qu'administratif, faisant ainsi référence aux réformes annoncées par le gouvernement du Québec.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIF 2015-2016 – PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR GÉNÉRAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le poste d'opérateur en imprimerie au Service des ressources matérielles, autrefois dédié au service de la reprographie, est définitivement vacant depuis l'obtention par son titulaire, le 10 août dernier, d'un poste de concierge dans une école primaire.

Considérant l'entente intervenue avec la Commission scolaire des Bois-Francs quant à la dispense de ce service, ce poste n'est plus nécessaire et il est proposé de procéder à son abolition.

Cette action est conforme aux dispositions de la clause 7-1.11 de la convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des employées et employés de services publics inc. (CSN).

Celles-ci prévoient que lorsqu'un poste devient vacant, la commission dispose d'une période de trente (30) jours pour décider de l'abolir ou de le combler.

Dans le cas où la commission décide de procéder à l'abolition de ce poste, le syndicat en est avisé dans les quinze (15) jours de la date de prise de décision.

RÉSOLUTION CE : 1627/2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par Mme Lise Morin, d'abolir au plan d'effectif 2015-2016 du personnel de soutien, secteur général, le poste suivant :

Opératrice ou opérateur en imprimerie
Service des ressources matérielles

17 heures 30 min./semaine

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.2 CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les deux recommandations présentées font suite à des demandes produites en vertu de la clause 5-10.01 de la convention collective applicable au personnel de soutien qui prévoit que la commission accorde à une personne salariée un congé sans traitement pour un motif qu'elle juge valable pour une durée n'excédant pas douze (12) mois consécutifs. Dans les cas qui sont présentés, il s'agit dans un premier temps, de raisons personnelles familiales et dans l'autre situation, il s'agit d'une réorientation de carrière qui permet à la commission scolaire de résorber une mise en disponibilité pour l'année 2015-2016.

SUITE, PAGE 7

RÉSOLUTION CE : 1628/2015

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Alain Charest, d'accorder un congé sans traitement à temps plein aux personnes suivantes, et ce, pour la période citée ci-dessous :

Martine Bernier Technicienne en éducation spécialisée
24-08-2015 au 22-08-2016

Yves René Technicien en formation professionnelle
Année scolaire 2015-2016

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.3 CONGE SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à 5 années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur (RRF, RREGOP et RRE) peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

La demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive présentée, est soumise conditionnellement à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1629/2015

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par M. Marc Bergeron, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

Sylvie Houle	Durée : 5 ans
Éducatrice en service de garde	Période : 25-08-2015 au 24-08-2020
École Saint-Jean de Wickham	Congé : 2016 à 2020 : les blocs de l'après-midi ainsi que les journées pédagogiques à partir de 12 h.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h26.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG